Il a pour mission d'assurer la valorisation et la mutualisation des bonnes pratiques au sein de l'équipe enseignante en matière d'expérimentation et d'innovation pédagogique. Il contribue également à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux enseignants.
Il favorise au sein de l'établissement le déploiement et le développement des technologies de l'information et de la communication et des outils correspondants.

4/ Relations avec les partenaires extérieurs

Il joue un rôle majeur dans le développement des relations avec les milieux professionnels dont il est l'un des interlocuteurs privilégiés. Son action dans ce domaine doit contribuer au développement des partenariats, à l'insertion professionnelle des élèves. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il peut réaliser les actions suivantes :

- Pilotage de l'organisation des stages et périodes de formation en milieu professionnel en relation avec les équipes pédagogiques,
- Prospection de nouveaux partenariats avec les milieux professionnels,
- Identification d'opportunités en matière de coopération technologique notamment dans l'utilisation et le développement des échanges internationaux,
- Participation au développement des échanges internationaux,
- Participation aux relations avec les collectivités territoriales,
- Organisation des interventions dans le cadre des actions de formation des enseignants,
- Participation aux actions de communication et de promotion externe (forum des métiers, « portes ouvertes »…) et interne (intervenants extérieurs…),
- Participation à des actions de mise en réseau d'établissements,
- Coordination de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Il assure également le suivi des relations avec les fournisseurs d'équipements ou prestataires de service.
Outre ses missions dans les quatre domaines précités, il peut assurer des séquences d'enseignement ponctuelles dans l'établissement à l'extérieur, participer à des actions de formation.

COMPETENCES REQUISES

Connaissances :

- ✓ Connaissance globale du fonctionnement d'un établissement scolaire au sein du système éducatif,
- ✓ Connaissance des contenus et des finalités des formations technologiques et professionnelles,
- ✓ Connaissance du monde de l'entreprise et des organisations représentatives
- ✓ Connaissance du droit du travail notamment en matière de santé et de sécurité au travail,
- ✓ Connaissance des principes généraux de la comptabilité publique,
- ✓ Connaissance du rôle des collectivités territoriales en matière de formation.

Compétences opérationnelles :

- ✓ Expérience confirmée de l'enseignement ou de la formation,
- ✓ Expérience dans un domaine technologique ou professionnel,
- ✓ Pratique de la conduite de projet (planification – organisation – suivi des délais),
- ✓ Maîtrise des méthodes d'ingénierie de formation,
- ✓ Maîtrise des technologies de l'information et de la communication,
- ✓ Capacité à développer un réseau de contacts dans les milieux professionnels.

Compétences requises :

- ✓ Sens de l'organisation,
- ✓ Capacité d'adaptation,
- ✓ Capacité à animer une équipe et à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet,
- ✓ Qualités relationnelles et de communication,
- ✓ Déontologie et loyauté.

La connaissance d'une langue étrangère et une expérience dans le milieu professionnel correspondant aux formations dispensées dans l'établissement sont considérées comme des compétences supplémentaires intéressantes.

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté Égalité Fraternité

Rectorat e Grenoble
Division de l'enseignement privé
Annexe 2
DEP CIR

CANDIDATURE SUR UN POSTE DE DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDFPT)

Nom d'usage : ..... Prénom : .....
Nom patronymique : ..... Téléphone : .....
Adresse personnelle : .....
.....

Grade : ..... Discipline : .....
Etablissement(s) d'exercice en 2025-2026 : .....
.....

Je déclare sur l'honneur de :

☐ Avoir les compétences correspondantes ou se rapprochant de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier ;

☐ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation.

J'ai déjà exercé les fonctions de DDFPT :

☐ Si oui
☐ J'accepte le poste pour une durée maximum de 3 ans

☐ Si non
☐ J'accepte le poste pour une durée maximum de 3 ans **dont la première année est probatoire**

Conformément à la circulaire MEN n°2016-137 du 11 octobre 2016.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

☐ Un curriculum vitae valorisant le parcours professionnel (2 pages maximum);
☐ Une lettre de motivation (2 pages maximum) ;
☐ Un document consignant les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT ;
☐ L'avis étayé de la directrice, du directeur d'établissement sur les compétences du candidat-e au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier ;
☐ L'avis étayé de l'inspectrice-eur d'académie, inspectrice-eur pédagogique régional-e ou de l'inspectrice-eur de l'éducation nationale sur les compétences du candidat-e au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier ;
☐ Le dernier rapport d'inspection.

Le document devra être imprimé en A3 ; en recto verso, les pièces justificatives seront glissées dans le dossier.

Avis circonstancié de l'inspectrice-eur référent-e au regard de l'expérience professionnelle, connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de DDF décrites dans la circulaire n°2016-137 du 11/10/2016. :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis circonstancié de la directrice, du directeur d'établissement : :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REFERENTIEL METIER

Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements technologiques et professionnels.

Sa mission, de nature essentiellement pédagogique, s'exerce :

- à l'intérieur de l'établissement, auprès des équipes pédagogiques impliquées dans les formations technologiques et professionnelles, qu'il s'agisse de formation initiale sous statut scolaire, de formation en alternance ou de formation continue, et en étroite collaboration avec les corps d'inspection territoriaux;
- à l'extérieur de l'établissement, avec les partenaires économiques et institutionnels du bassin d'emploi/formation auquel est intégré l'établissement ;
- dans certains dispositifs tels que par exemple la validation des acquis de l'expérience, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, ou l'organisation de jurys de concours et d'examens.

MISSIONS ET ACTIVITES

1/ Conseil au directeur d'établissement

Par sa connaissance générale de l'enseignement technologique et professionnel, des évolutions pédagogiques, économiques et sociales et le contact qu'il entretient avec les milieux professionnels, il est le conseiller direct du chef d'établissement pour les enseignements technologiques et professionnels sur plusieurs domaines :

- offre de formation de l'établissement : veille relative à l'évolution des besoins du milieu professionnel du bassin d'emploi, recommandations en termes d'évolution des formations de l'établissement ;
- technique et technologique : expertise et participation au choix et à l'implantation des investissements matériels et logiciels utilisés par les enseignements, information sur l'évolution des technologies et leurs conséquences sur les enseignements;
- budgétaire : propositions concernant l'utilisation des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement pour l'enseignement technologique ou professionnelle ainsi que de la taxe d'apprentissage ;
- hygiène et sécurité : suivi de la mise en œuvre et du maintien en conformité des équipements pédagogiques, impulsion de démarches de prévention des risques professionnels ;
- formation des personnels de l'établissement : participation à l'élaboration des plans de formation ;
- insertion professionnelle des jeunes : recommandation et organisation d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'information des élèves sur les poursuites d'études.

2/ Organisation des enseignements technologiques et professionnels

Le rôle d'organisateur du DDFPT s'applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, notamment en matière de :

- évaluation des moyens d'enseignement nécessaires ;
- pilotage des projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations technologiques et professionnelles;
- proposition de répartition du service des enseignants des filières technologique et professionnelle ;
- collaboration à l'élaboration des emplois du temps ;
- gestion et coordination de l'utilisation des locaux spécialisés et des plateformes techniques ainsi que des équipements dédiés aux enseignements technologiques et professionnels incluant :
  - ✓ la mise en place de procédures de maintenance,
  - ✓ la gestion de l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des enseignements technologiques et professionnels, incluant les outils d'assistance au travail collaboratif.

3/ Coordination et animation des équipes d'enseignants

Le rôle de coordination et d'animation des équipes pédagogiques contribue à développer la coopération, l'échange et le travail collectif, au sein des équipes de professeurs de spécialités (professionnelles et/ou technologiques), et avec les professeurs d'enseignement général sur différentes activités :

- activités communes aux enseignants,
- activités et projets disciplinaires et interdisciplinaires liés à l'établissement,
- la préparation et la réalisation des différents projets pédagogiques mis en œuvre dans le cadre des enseignements professionnels ou technologiques,
- l'élaboration du volet tertiaire et/ou secondaire du projet d'établissement.
- Il assure également une fonction de correspondant technique des inspections territoriales ; à ce titre, il pilote la mise en œuvre au sein de l'établissement :
- des évolutions pédagogiques liées aux rénovations et réformes des voies technologiques et/ou professionnelles
- des épreuves d'examen, des opérations de validation et de certification.